

des femmes italiennes vinrent à la cour de France et amenèrent autour d'elles certaines modes, ce fut un engouement que les terminaisons en *i* pour les noms propres, et plusieurs noms connus reçurent alors une finale qu'ils ont gardée. Il en fut de même à l'égard de Gassend. Quoiqu'il signât son véritable nom, ce fut une marque de distinction et d'égard que de l'appeler Gassendi.

On a consigné, dans les *Annales des Basses-Alpes*, une lettre bien honorable pour le philosophe chrétien. C'est une série de conseils qu'il adressait à son neveu, qui venait de débiter à Digne, dans la carrière d'avocat. Le chrétien et l'homme d'honneur peuvent-ils mieux se montrer dans tout leur jour que par des avis comme ceux-ci :

» Il faut, dès le commencement, être résolu de n'entreprendre jamais point de cause qui ne soit, ou que vous ne jugiez bonne, ou à tout le moins tellement problématique que vous la teniez même plus vraisemblable que son opposée. Car premièrement, Dieu vous ayant destiné à être un des organes de la justice, vous êtes obligé à ne rien procurer que de juste, et, faisant autrement, vous seriez tenu à restitution à l'adversaire de votre partie. Quand une partie s'adressera à vous, il ne faut point d'abord juger sa cause mauvaise, mais prendre du temps pour la bien examiner, et, ayant trouvé qu'elle ne vaut rien, il faut constamment conseiller à la partie de s'accommoder, et en telle façon que ce soit, ne lui servir point d'instrument à faire une injustice...»

Toute la lettre respire cette droiture et cette philosophie pratique.

Le testament de Gassendi, testament simple et tout-à-fait chrétien, termina dignement sa noble carrière. On est saisi d'admiration, lorsqu'on voit l'un des plus grands hommes du XVI^e siècle, après avoir rempli des fonctions importantes, ne laisser en mourant que quelques livres, quelques instruments,